

Règlement clientèle pour Le Môll

1. Ce règlement d'utilisation de la salle fait partie intégrante des conditions générales de LE MOLL SA, disponible sur notre site internet www.lemoll.ch
2. Toute l'équipe du Môll est là pour veiller à votre confort, votre sécurité et vous aider dans votre pratique sportive. Veuillez faire bon accueil à ses éventuelles remarques et consignes.
3. Des caméras sont présentes dans le centre pour veiller à la sécurité et au respect des règles.
4. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants légaux.
 - a. Les personnes venant avec des jeunes enfants sont priées d'avoir une attention particulière à la bonne utilisation de la salle et aux respects des règles de sécurité. Des zones ont été aménagées pour les plus jeunes, nous remercions tout le monde de s'y conformer.
 - b. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés en tout temps d'une personne majeure, qui en prend l'entière responsabilité.
 - c. Les jeunes entre 12 ans et 14 ans peuvent venir seuls pour autant que leurs parents ou représentant légal aient donné leur consentement, en signant une décharge disponible sur notre site internet.
 - d. Les jeunes entre 15 ans et 18 ans peuvent pratiquer les activités sous leur propre responsabilité.
5. Les adultes pratiquent les activités sous leur propre responsabilité.
6. Le client atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par LE MOLL SA.
7. LE MOLL SA et ses employé·e·s ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'accident ni de dégâts survenus suite à une mauvaise utilisation des installations et/ou un non-respect des règles du centre. Toute blessure ou dommage direct ou indirect causé par un utilisateur engage la responsabilité civile de l'utilisateur concerné à l'égard des tiers. Chaque client atteste de sa couverture en responsabilité civile.
8. Les utilisateurs doivent s'acquitter du tarif d'entrée et respecter les consignes concernant la durée et les modalités d'utilisation.
 - a. Toutes les entrées des utilisateurs sont payantes, quel que soit leur âge.
 - b. Les accompagnants de l'espace bloc et de l'espace enfant qui n'utilisent pas les infrastructures n'ont pas à payer d'entrée.
9. Les utilisateurs de l'espace bloc respectent les règles de sécurité suivantes :
 - a. Être équipés de chaussons d'escalade. Il n'est pas admissible de grimper en chaussures ou à pied nus.
 - b. A gérer leur montée et leur descente. Choisir de désescalader la paroi plutôt que de sauter sur les tapis peut éviter des blessures dues à une mauvaise réception.
 - c. Ne pas grimper au-dessus ou au-dessous d'un autre grimpeur.
 - d. Ne pas se reposer dans les zones de pratique et/ou de chutes.
 - e. Ne pas courir, faire des saltos ou autres acrobaties.

- f. Les parents et représentants légaux sont responsables des enfants.
10. Les utilisateurs de l'espace trampoline respectent les règles de sécurité suivantes :
 - a. Respecter le créneau horaire qui leur a été accordé lors de leur paiement à la caisse.
 - b. En cas de dépassement de l'horaire, des frais supplémentaires seront à payer.
 - c. Être équipés de chaussettes spécifiques (anti-glisse) pour les trampolines. Les chaussettes sont en vente à l'accueil du Môll.
 - d. Être attentifs en tout temps à leur sécurité et à celle des autres utilisateurs des trampolines.
 - e. Faire preuve de respect et de bon sens dans leur utilisation des trampolines.
 - f. Respecter les règles spécifiques affichées à l'entrée de l'espace de trampoline.
 - g. Les parents et représentants légaux sont responsables des enfants
 11. Les utilisateurs de l'espace enfant respectent les règles de sécurité suivantes :
 - a. Les enfants doivent être équipés de chaussettes spécifiques (anti-glisse). Les chaussettes sont en vente à l'accueil du Môll.
 - b. Les accompagnants doivent également se déchausser dans cette zone et porter des chaussettes. Il n'est pas admissible d'être en chaussures ou à pied nus.
 - c. Être attentifs en tout temps à leur sécurité et à celle des autres utilisateurs de cet espace.
 - d. Les parents et représentants légaux sont responsables des enfants.
 12. Les pique-niques sont interdits dans l'enceinte du centre.
 13. Les bombes festives, canons à confettis, piñata et autres accessoires de ce type sont interdits dans le centre, et ce également dans la zone anniversaire. Des frais supplémentaires de nettoyage seront facturés en cas de non-respect.
 14. En cas d'abus et de dégradation des biens, Le Môll se réserve le droit de demander à la personne de quitter les lieux et de s'acquitter de frais supplémentaires.
 15. Il est interdit de fumer dans le centre.
 16. Les clients étant sous l'emprise de l'alcool sont priés de rester au bar & restaurant. Les personnes étant sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ne sont pas autorisées à utiliser les installations du Môll.
 17. Chaque personne entrant au Môll atteste avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à les respecter.

Merci de votre compréhension et très belle visite !